



Saint - Julien Montdenis

MAURIENNE



Lo marshyan' grône



Page 8 & 9
Les travaux



Page 12 à 21
Les associations



Page 24
Les écoles

Informations

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi , mardi 8h-12h/13h30-17h30

Mercredi 13h30-17h30

Jeudi, vendredi 8h-12h/13h30-17h30

Samedi 10h-12h

Adresse : 318, rue du Bourg

73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS

Site internet : www.saint-julien-montdenis.com

M. LE MAIRE

E-MAIL MAIRE :

info@saint-julien-montdenis.com

SERVICE ADMINISTRATIF

Tél. : 04 79 59 60 85 Fax : 04 79 59 59 26

E-MAIL ACCUEIL :

accueil@saint-julien-montdenis.com

E-MAIL SECRETARIAT :

sa@saint-julien-montdenis.com

ASSISTANTE SOCIALE :

Horaires de permanence: Jeudi 9h30-11h30

Tél. Saint-Julien-Montdenis : 04 79 59 66 09

Tél. Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 64 45 30

SERVICE ANIMATION

Pour tous renseignements concernant les associations, la location des salles, s'adresser à Mme Françoise SIBUE à l'accueil de la mairie pendant les heures d'ouverture.

SERVICE TECHNIQUE :

Horaires de permanence :

de 9h à 11h les mardis et jeudis

Tél. : 04 79 59 65 55 ou 06 61 72 83 59

e-mail : st@saint-julien-montdenis.com ou

jlst@saint-julien-montdenis.com

SOREA : Plus de permanence en mairie

En cas de besoin adressez-vous directement au siège de la SOREA zone du pré de Pâques

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8 à 12h et de 14 à 18h

ADRESSE : Zone du Pré de Pâques

73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS

Tél : 04 79 64 02 11 FAX : 04 79 83 20 77

Site : www.sorea-maurienne.fr

Email : accueil@sorea-maurienne.fr



TRANSPORTS:

Ligne régulière de bus les mardis, mercredis et samedis le matin et l'après-midi

Renseignements : 04 79 83 45 45 ou sur le site www.coeurdemaurienne.com



ADMR :

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h.

Jeudi de 14h à 17h30. tél 04 79 56 87 35

POLICE MUNICIPALE :

Noémie Milleret 06 89 31 87 79

pm@saint-julien-montdenis.com

Bibliothèque municipale

Horaires d'ouverture lundi (16h30-19h) mercredi (9h30-11h30/16h30-18h30)

Ecole primaire

Tél 04 79 59 62 92

Médecin

Tél 04 79 59 67 59

Gendarmerie

Tél 17

Ecole maternelle

Tél 04 79 59 61 61

Pharmacien

Tél 04 79 59 64 83

Samu

Tél 15

Services religieux

En cas de besoin contacter le presbytère de St Jean de Mne
Tél 04 79 64 06 64

Kinésithérapeute

Tél 04 79 59 62 20

Pompiers

Tél 18

Sous-préfecture Tél 04 79 64 07 00 Fax. 04 79 59 95 27

Horaires d'ouverture lundi, mardi, mercredi, jeudi (8h30 - 11h45 / 13h30 - 16h)
vendredi (8h30 - 11h45)

Communauté de Communes

Cœur de Maurienne

Tél 04 79 83 07 20 Fax 04 79 83 07 21

Syndicat du Pays de Maurienne

Tél 04 79 64 12 48

ONF

Tél 04 79 59 61 49

Sirtom déchetterie Tél 04 79 59 63 52

Horaires d'ouverture du lundi au samedi (8h00 - 12h / 14h00 - 17h30)



Le 23 mars dernier vous avez à une large majorité accordé votre confiance à la liste que je conduisais pour les élections municipales. Notre commune est donc en ordre de marche pour les six années à venir et j'ai tenu à vous informer du rôle de chacun de vos élus

dans les différentes structures et commissions qui interviennent à un titre ou à un autre dans la vie quotidienne de notre territoire.

Aucun mandat n'est facile car chacun comporte son lot de problèmes à résoudre et de projets à conduire à leur terme mais il est clair que ce mandat s'annonce particulièrement délicat tant le contexte global nous est défavorable ! Les communes sont aujourd'hui soumises à la fois à une baisse importante de leurs ressources et à de nouvelles obligations qui génèrent des dépenses nouvelles. Il faut ajouter à cela la prise en compte des difficultés actuelles des familles dont le pouvoir d'achat stagne ou diminue qui nous a conduit à geler les taux d'imposition communaux pour les trois prochaines années.

Tout cela va nous conduire inéluctablement à faire des choix tout en respectant le cadre de nos engagements électoraux. S'il est clair que durant les trois derniers mandats, la richesse de notre commune a régulièrement augmenté, il est très probable que l'on assiste durant ce mandat à un fort ralentissement de cette progression.

Nos efforts porteront donc sur l'essentiel, le maintien en état du patrimoine communal et le maintien du niveau des services à la population mais nous serons probablement contraints de réduire le niveau de nos investissements sur les opérations nouvelles.

A moins que le chantier du Lyon-Turin ne démarre réellement et ne vienne changer la donne en apportant à notre territoire une nouvelle période de développement et des retombées fiscales exceptionnelles. Réponse dans quelques mois..... Ou quelques années !

Bonne lecture de ce nouveau numéro du *Lo marshyan'grône* et bon été à tous.

Sincèrement vôtre

Le maire, Marc TOURNABIEN

Sommaire

Page 2	Informations
Page 3	Édito / Sommaire
Page 4 à 5	Conseil municipal
Page 6 à 7	Budget
Page 8 à 9	Les travaux
Page 10	Com Com
Page 11	Conseil d'architecture
Page 12 à 24	Les associations
Page 25	Les écoles
Page 26	Histoire
Page 27	ASDER
Page 28 à 29	L'ambroisie
Page 30	Les nouvelles entreprises
Page 31	Les brèves

Magazine semestriel édité par
la commune de Saint-Julien-Montdenis.

Directeur de la publication

Marc Tournabien, Maire

Rédaction

Le conseil municipal

Crédit photos

Photothèque mairie

Conception Impression

L'atelier "DIAPH" - www.diaph-atelier.com

Tirage

1000 exemplaires

Imprimé sur papier recyclé
avec encres à base végétale

Mairie de Saint-Julien-Montdenis

318, rue du Bourg

73870 Saint-Julien-Montdenis

Tél. 04 79 59 60 85

Conseil Municipal

Décisions prises par le conseil municipal fin 2013 début 2014

Le 23 décembre 2013

Le conseil approuve :

- la convention cadre entretien de la zone d'activités du Pré de Pâques qui a été approuvée par le conseil communautaire le 13 novembre 2013 et qui formalise les droits et les devoirs de la CCCM et de la commune sur celle-ci,
 - la convention de financement transport scolaire commune/SPM/ Conseil Général qui autorise la commune à surdimensionner les cars afin d'assurer les trajets écoles /nounou pour les enfants de l'école ainsi que les trajets des enfants habitant à moins de un km de l'école (surcoût pour la commune de 27 500€),
- Le conseil vote à l'unanimité l'acquisition de la succession Edgar COUTAZ pour un montant de 500€ plus les frais notariés (terrains à Montdenis et sur Saint-Julien), la vente de la parcelle C n°2633 section C au Costerg au prix de 36€ le m² au Conseil Général de la Savoie, la vente des parcelles n°943 de 112m² et la 2632 section C au Costerg de 171m² au prix de 13 000€ à Mme Emilie Pasquier, l'achat de l'ensemble maison et parcelles de la succession Place pour la somme forfaitaire de 3 000€.

Le conseil autorise M le Maire :

- à signer un bail emphytéotique de 40 ans avec la société HYDREA (filiale de la SOREA) pour la centrale hydro-électrique construite sur la commune,
- à signer une convention d'occupation du domaine public avec HYDREA (en forêt communale et sous voirie communale), cette occupation apportera chaque année une redevance de 8100 € à la commune.

Le conseil accepte :

- la proposition de M Marc TOURNABIEN de représenter la commune au sein de FIBREA (filiale de la SOREA),
- le versement de la subvention communale de 35 700€ au budget du CCAS,
- de choisir la SOFCAP-CNP pour assurer les employés communaux pour tous les risques statutaires, elle nous propose un taux de 7,38% de notre masse salariale sans couvrir l'assurance maternité.

Le 3 février 2014

Le conseil autorise :

- après délibération, en application de l'article L 1612-1 du C.G.C.T le mandatement de dépenses d'investissement sur le budget de la commune et sur le budget de l'eau et assainissement,
- le remboursement par la collectivité de frais occasionnés lors du congrès des maires (pour un montant de 63,80€) à M Marc TOURNABIEN.

Le conseil accepte :

- la création d'un poste de catégorie C (grade d'adjoint technique de 2ème classe) à temps non complet, ce qui permet d'embaucher une personne qui était en CAE depuis 2 ans.

Le conseil donne un accord de principe :

- pour vendre une parcelle de 123m² au prix de 10€ le m² à M Yannick PELLEGRINI et Mme Karine PERRET, cette parcelle jouxte leur maison,
- pour admettre en non-valeur des créances irrécouvrables du budget de l'eau et de l'assainissement pour un montant de 1 540,31€.

Le conseil demande que le dossier de demande de LTF pour le dépôt de matériaux sur le site de l'Ilaz soit amélioré dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'ensemble des nuisances générées par l'installation.

Le conseil décide :

- de renouveler son adhésion à l'ASADAC (470,80€) et à l'ANEM

(314,63€) pour l'année 2014,

- de rembourser Mmes CHARVIN et RICHARD de leurs frais de déplacement et repas pour des formations qu'elles réalisent pour la bibliothèque sachant qu'elles sont bénévoles,
- de valider la proposition de la société SOFCAP/CNP au taux de 8,38% et non 7,38% (on ne peut pas dissocier l'assurance maternité) pour l'assurance « risques statutaires du personnel ».

Le 26 février 2014

Le conseil approuve :

les délibérations du CCAS proposées par M. Marcel BOCHET :

- attribution de subventions aux associations pour un total de 22 974€,
- approbation du compte administratif et du compte de gestion 2013 qui sont concordants à la somme de 5 542,43€,
- l'affectation des résultats : + 1 974,28€ en fonctionnement, +13 924,70€ en investissement, 1 974,28€ en instance d'affectation,
- prévision et exécution du budget 2014 : excédent antérieur reporté 1 974,28€ au compte 002 et 13 924,70€ au compte 001,
- approbation du budget 2014 : la subvention communale s'élèvera à 30 800€ afin d'équilibrer le budget prévisionnel 2014 de 48 324,70€.

Le conseil sous la présidence de Mme Bernadette BUFFAZ, doyenne de l'assemblée, approuve le compte administratif 2013 du lotissement « Clos des Vignes II » qui est concordant avec le compte de gestion dressé par le receveur des impôts et qui s'élève à 59 824,70€ en recettes et à 70 723,31€ en déficit soit un résultat de clôture de - 10 898,61€.

Le conseil vote à l'unanimité le budget primitif 2014 du lotissement « Clos des Vignes II » présenté par Mme Evelyne LESIEUR et qui s'équilibre en recettes et en dépenses tant en investissement qu'en exploitation à la somme de 54 904,61€ :

- fonctionnement : 44 006,00€
- investissement : 10 898,61€

Le conseil approuve :

le compte administratif 2013 du service eau et assainissement qui est concordant avec le compte de gestion dressé par le receveur et qui se solde par un excédent de 62 533, 92€ et accepte la proposition de Mme Evelyne LESIEUR pour l'affectation des résultats.

Le conseil vote le budget primitif 2014 eau et assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses tant en investissement qu'en exploitation à la somme de 50 959€ :

- exploitation : 384 750,00€
- investissement : 124 909,00€.

Le conseil, sous la présidence de Mme Bernadette BUFFAZ, doyenne de l'assemblée, approuve le compte administratif 2013 de la commune qui est concordant avec le compte de gestion dressé par le receveur et qui se clôture avec un solde de 652 482,70€ en déficit de dépenses d'investissement et un excédent de 764 785,94€ en recettes de fonctionnement ainsi que le compte de gestion d'électricité dressé par le receveur pour l'année 2013 (la régie ayant été dissoute fin 2007).

Le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 comme suit :

- montant du résultat d'exploitation : 764 785,94€
- couverture du déficit reporté : 652 482,70€
- résultat en instance d'affectation : 112 303,24€ et la prévision et l'exécution suivante du budget :
- 002- excédent de fonctionnement antérieur reporté : 112 303, 24€
- 001- déficit d'investissement antérieur reporté : 652 482,70€
- 1068- autres réserves : 652 482,70€

Le conseil, après examen, vote à l'unanimité le budget primitif 2014

Conseil Municipal

présenté par Mme Evelyne LESIEUR et qui a été préparé lors de la commission des finances du 19 février 2014 : il s'équilibre en recettes et en dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement à la somme de 3 664 285,00€ :

- fonctionnement : 2 121 603, 00€
- investissement : 1 542 682, 00€.

Le conseil autorise :

M le Maire à prendre une délibération afin de créer un poste d'ATSEM 2ème classe et de rédacteur principal de 1ère classe afin de permettre deux avancements de grade pour des agents.

Le 28 mars 2014

M Marc TOURNABIEN, maire sortant, confirme l'installation des membres du conseil municipal dans leurs fonctions.

Le conseil, sous la présidence de M Marcel VIARD, doyen de l'assemblée, procède à l'élection du maire : M Marc TOURNABIEN est élu à la majorité absolue (15 voix pour, 3 contre)

Ensuite sont proclamés adjoints les candidats figurant sur la liste conduite par M Franck LEFEVRE :

- 1er adjoint : M Franck LEFEVRE,
- 2ème adjointe : Mme Evelyne LESIEUR,
- 3ème adjointe : Mme Josiane CHOMAZ,
- 4ème adjoint : M Marcel VIARD,
- 5ème adjointe : Mme Corinne COLLOMBET

Le 15 avril 2014

Installation des commissions

Un document vous a été distribué courant juin vous indiquant la liste des commissions et des délégations et le nom des personnes inscrites.

Le conseil vote :

- à l'unanimité toutes les délégations d'attributions du conseil au maire,
- la date d'effet de la délibération pour la fixation du montant des indemnités du maire et de ses adjoints à savoir le 29 mars 2014,
- le montant de l'indemnité du maire : 1634,63€ brute par mois,
- le montant des indemnités des adjoints : 627,24€ brute par mois.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux en 2014 : la taxe d'habitation restera à 10,56%, la taxe de foncier bâti restera à 18,91% et la taxe sur le foncier non bâti à 104,90%.

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer la proposition de la banque postale pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie et/ou un crédit relais nécessaire pour gérer au mieux le budget de la commune.

Deux décisions modificatives (une sur le budget de l'eau et assainissement et une sur le budget principal) sont acceptées par le conseil ainsi que le versement d'une subvention de 10 000€ à l'Echo Ardoisier et une de 1 000€ à la coopérative scolaire.

Le conseil autorise M le Maire :

- à établir et signer une convention d'occupation du domaine public aux fins de stationnement en relation avec une activité économique avec M Yves Louis et Mme Labarre Gisèle qui procèdent à l'achat de la parcelle n°497 section E pour faire un parking pour leurs clients,
- à demander une subvention à la région Rhône-Alpes pour dépressage et nettoyage de la forêt communale,
- à autoriser l'exploitation des parcelles 21 et 22 de la forêt communale (on peut attendre une recette de 32 560,45€),
- à demander le déblocage du fonds d'amorçage pour les parcelles 21 et 22,
- à demander au Conseil Général et à l'État une subvention pour la restauration d'une œuvre médiévale,

- à revoir le montant des pénalités pour retard de travaux pour l'entreprise DEVAUX-FILLARD SA : il se limitera au montant des travaux supplémentaires effectués.

Le 28 avril 2014

Le conseil accepte :

un complément d'installation dans les commissions et modifie le nombre des membres de chaque commission (20 au lieu de 15).

Le conseil municipal autorise M le Maire :

à signer la nouvelle proposition de la banque postale pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie et d'un crédit relais.

Le 3 juin 2014

Le conseil approuve :

- la désignation de Mme Roselyne DAMINATO et Mme Claudine RAMELLA-PEZZA pour représenter la commune au sein du conseil d'école,

- la liste des membres de la commission communale des impôts directs. Cette liste est composée de 12 titulaires et 12 suppléants parmi lesquels les services fiscaux choisiront les 6 titulaires et les 6 suppléants,

- la désignation de M. José VAREANO et M. Patrick LESEURRE comme titulaires pour la commission d'impôts directs pour la CCCM, les suppléantes proposées sont Mmes Josiane CHOMAZ et Roselyne DAMINATO,

- la désignation de Marc TOURNABIEN (élu à 16 voix) pour représenter la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CCCM,

- la désignation des membres du CCAS qui sont au nombre de 12 pour notre commune : 6 membres élus et 6 membres extérieurs nommés par le maire pour leurs compétences en matière d'action sociale,

- la désignation de M Marc TOURNABIEN et de Mme Karine BOSC comme délégués pour le comité d'action sociale.

Le conseil accepte :

la proposition du conseil d'école qui demande l'expérimentation sur le jeudi après-midi pour la mise en place des activités périscolaires dans le cadre de la nouvelle organisation des rythmes scolaires.

Le conseil vote les subventions aux associations après en avoir rappelé le mode d'attribution.

Le conseil donne pouvoir au maire pour ester en justice au nom de la commune de Saint-Julien-Montdenis dans l'affaire opposant la commune à la société ECB qui a travaillé à l'espace Croix des Têtes.

Le conseil accepte :

- l'achat de la maison de M CHWALKOWSKI au prix de 11 000€,

- la vente des parcelles n°1316 et 1317 section G d'une surface de 175m² pour un prix total de 1 225€ à Mme CARRAZ Adeline,

- la vente de la parcelle communale n° 2251 section I située chemin des Fontanettes d'une surface de 575m² au prix de 37 375€ à M. BUTTARD Fabien et Mme BIZEL-BIZELLOT Amandine,

- la vente de la parcelle n° 2509 de 198m² pour un prix de 1 980€ à M. Jean-Pierre BOCHET.

Le conseil vote la reconduction de l'adhésion de notre commune au service de prévention et risques professionnels du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie pour l'année 2014 ainsi que celle à l'association de Savoie des maires ruraux de France.

Le conseil accepte :

la création de 11 postes d'adjoints techniques de 2ème classe à temps complet pour embaucher 11 jeunes durant l'été (chacun pour une période de 15 jours).

Le budget

Ces deux pages sont consacrées aux différents budgets.
Le budget général est complété par le budget de l'eau et de l'assainissement, le budget du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) et actuellement le budget du lotissement du Clos des Vignes II.

LOTISSEMENT « CLOS DES VIGNES II »

Le projet du lotissement a été étudié en 2010 et il reste actuellement 1 lot à vendre. Ce budget sera équilibré en recettes et en dépenses après la vente du lot restant.

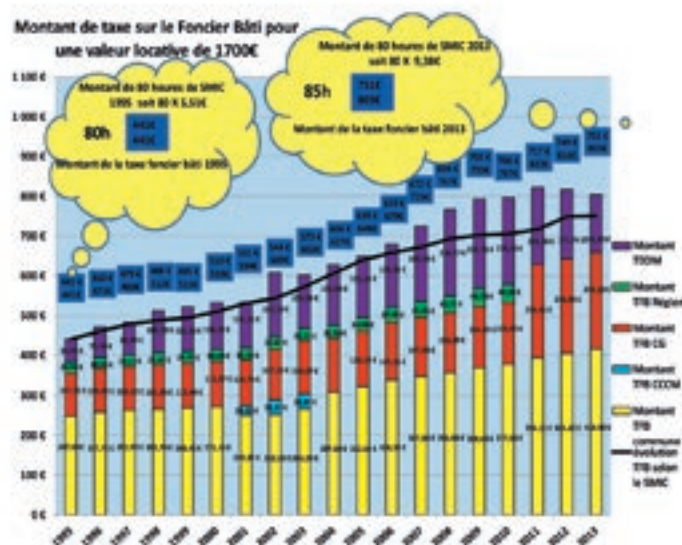
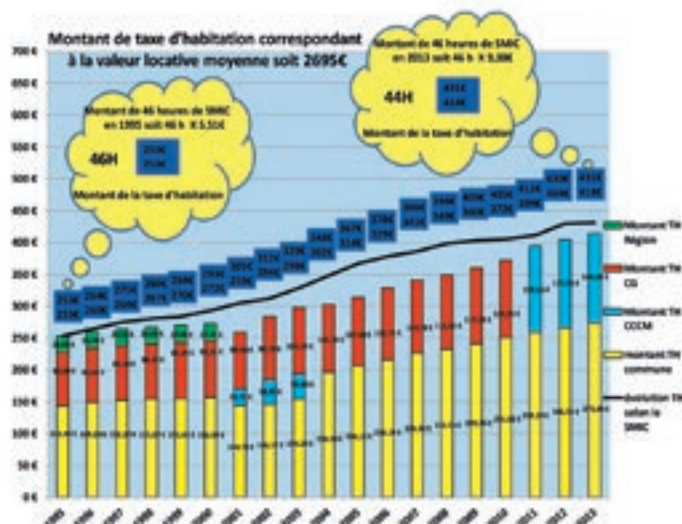
BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Chacun des budgets est indépendant des autres. Comme les années précédentes, c'est le consommateur et non le contribuable qui finance les dépenses du budget de l'eau et de l'assainissement.

Réalisé 2013	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	278 628,45 €	354 470,84 €
INVESTISSEMENT	61 441,05 €	48 132,58 €

EVOLUTION DE LA FISCALITE COMMUNALE

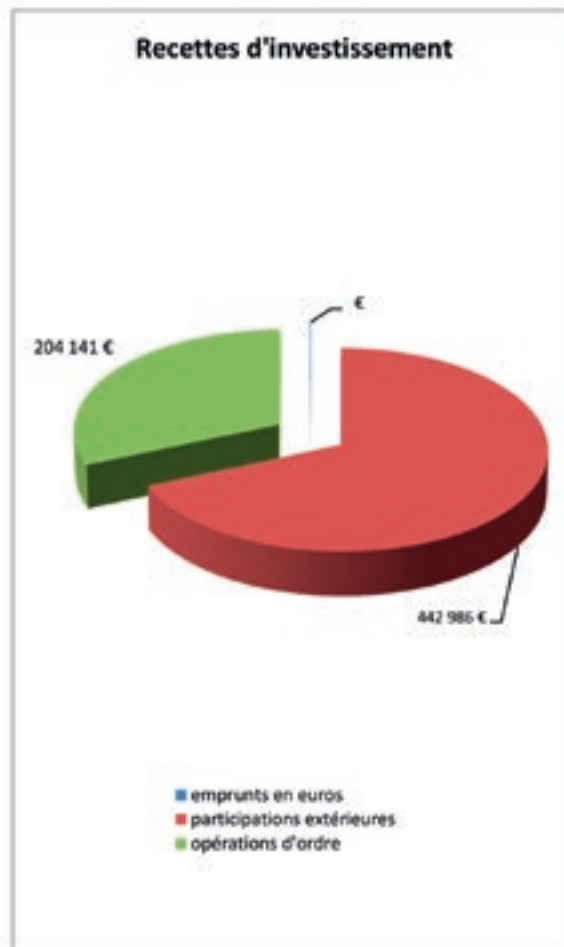
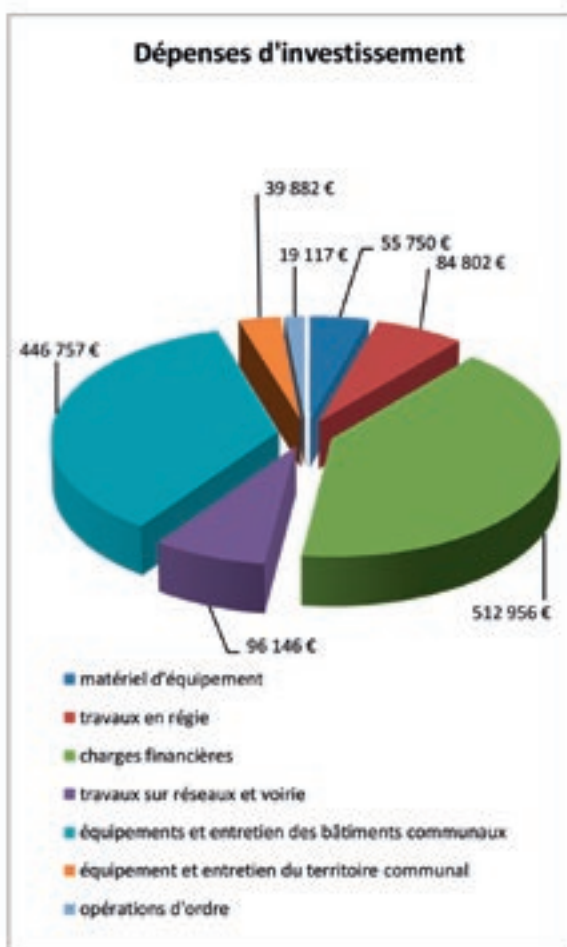
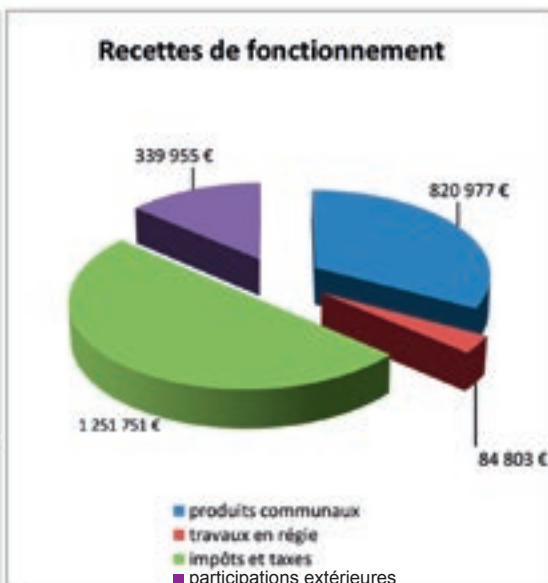
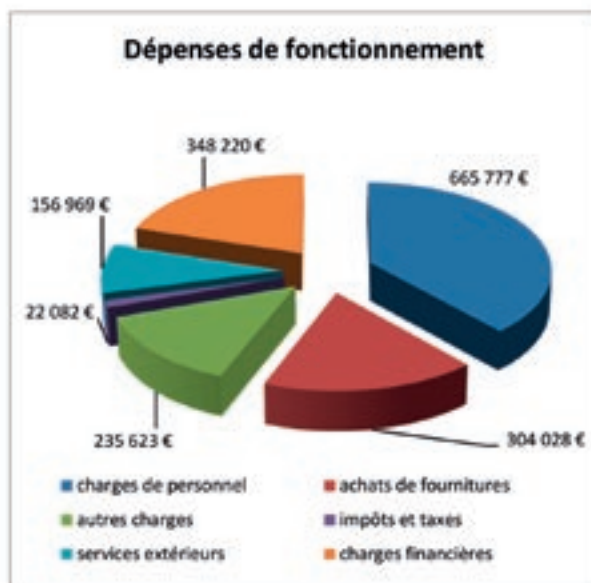
En s'appuyant d'une part, sur les feuilles d'imposition pour les taxes d'habitation et de foncier bâti et d'autre part, sur l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 provenant du centre des finances publiques, nous pouvons comparer l'évolution des impôts locaux (TH et TFB) avec l'évolution du SMIC.



En conclusion, nous pouvons noter qu'il fallait en 1995, 126 heures de travail au SMIC pour payer les taxes d'habitation et foncier bâti contre 129 heures actuellement en 2013.

Le budget

Budget communal réalisé en 2013



Si vous souhaitez plus de renseignements concernant ces différents budgets (communal, eau et assainissement, CCAS et lotissement « Clos des Vignes II), ceux-ci sont consultables en mairie sur demande.

Commission communale chargée des travaux, de l'équipement et de l'urbanisme

La commission communale chargée des travaux, de l'équipement et de l'urbanisme est une commission extra-municipale permanente composée d'un président, Marc Tournabien, d'un rapporteur, Franck Lefèvre, des membres du conseil municipal, Didier Daburon, Jean-Marc Hermès, Patrick Leseurre, Evelyne Lesieur, Bernard Mille, Claude Olivetto, José Varesano et Marcel Viard et des membres extérieurs issus de la population de Saint-Julien-Montdenis, Odile Piaton, Marie-José Tribal, Marc Ravier, Muriel Bard, François Rovasio, Aurélia Capucetti et Pierre Mille.

La commission s'est déjà réunie deux fois, le 6 et 27 juin 2014, pour la mise en place des conteneurs semi-enterrés qui vont d'ici la fin de l'année 2014 ou début de l'année 2015 remplacer les bacs des ordures ménagères. En prenant en compte toutes les contraintes liées à ces conteneurs (surface disponible, réseaux aériens et souterrains,...), la commission détermine des emplacements possibles et suffisamment bien répartis.

A la fin de notre réflexion et conscients que ce nouveau mode de collecte va bouleverser les habitudes de chacun, la commission organisera une réunion d'information destinée aux habitants de la commune.

La commission aura également tout au long de ce mandat d'autres sujets à traiter : les accès handicapés, la fin de l'aménagement du quartier Costerg, les contraintes engendrées par le chantier du Lyon-Turin et bien d'autres encore.

Elle est également à votre écoute et vous pouvez interpeller un de ses membres sur des sujets relatifs à votre quartier ou plus généralement sur des aménagements concernant la commune.



Les Travaux

Travaux réalisés par les services techniques
1er semestre 2014

Eclairage public plateau sportif et espace culturel de la Croix des Têtes

Afin de finaliser l'aménagement de l'espace culturel de la Croix des Têtes, les services techniques ont mis en place les massifs bétons, les protections et les fourreaux destinés à l'éclairage public. Les mâts et les luminaires à LED avec détecteurs de présence vont être mis en place cet été.

Cette opération permettra de sécuriser toute la zone du plateau sportif et de rendre plus agréable ce lieu dès la tombée de la nuit.



Espaces verts et entretien des abords

L'entretien des espaces verts et des abords ainsi que le fleurissement représentent une part importante de l'activité des services techniques.

Nous essayons de privilégier les lieux « importants » telles que les jardins publics, les massifs situés sur des lieux fortement fréquentés au détriment d'autres lieux, ce que nous regrettons mais nous devons faire des choix car les tâches sont nombreuses et variées et nous ne pouvons pas toutes les réaliser.

Distribution eau potable

Les services techniques gèrent la distribution de l'eau potable au sein de la commune ainsi que la gestion de l'assainissement. Ce réseau représente plus de 30 kms de canalisations.

Au début de cette année, de nombreuses fuites ont été détectées (Route Neuve, quartier Saint Pierre, Chemin du Tir,...) ce qui a mobilisé fortement les équipes.

Une surveillance informatique mise en place depuis quelques années nous permet de mieux gérer les ressources en eau et des campagnes de détection de fuites vont être réalisées en fin d'année afin de rendre notre réseau plus performant et plus respectueux de l'environnement.



PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU CENTRE NAUTIQUE DE CŒUR DE MAURIENNE

La piscine de Saint-Jean-de-Maurienne a été construite en 1972. En 1995, d'importants travaux ont été mis en œuvre pour remettre en conformité les installations.

En septembre 2012 l'équipement a été transféré à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne (CCCM). Depuis, la collectivité a engagé une réflexion sur l'évolution du centre nautique pour lui donner un nouveau souffle.

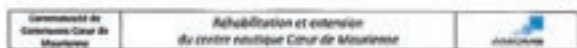
Suite aux différentes études réalisées, les orientations choisies par le comité de pilotage du projet sont les suivantes:

Offre d'hiver en intérieur

- Un bassin pour les nageurs
- Un bassin ludique et apprentissage
- Une zone pour les tout-petits
- Un espace bien être (sauna, hammam, jacuzzi, solarium)

Offre d'été complétée par

- Un bassin extérieur pour les nageurs
- Une pataugeoire



Plan de site



Plan de site

Un concours d'architecte doit être lancé prochainement pour affiner les détails techniques et fonctionnels du projet et avoir une meilleure appréhension des coûts. Des demandes de subventions sont en cours auprès des différents financeurs potentiels.

Ce projet pourrait être lancé début 2016 si les finances de la CCCM le permettent et si le conseil communautaire donne son aval.

Conseil d'Architecture



Au cœur de l'habitat

Adaptation
Maintien à
domicile

Economies
d'énergie

Accessibilité
des
copropriétés

Habitat
dégradé

OPAH 2013-2016

**Communauté de communes
Cœur de Maurienne**

Le Châtel - Hermillon - Villargondran - Montvernier -
Saint-Jean-de-Maurienne - Saint-Julien-Montdenis -
Montricher-Albanne - Pontamafrey-Montpascal

Pour vos
travaux

Aides financières
Conseils techniques
Assistance administrative



0800 500 073

Appel gratuit depuis un poste fixe

Suivez l'actualité de l'OPAH : <http://opahcccm.canalblog.com/>



La vie associative de Saint-Julien-Montdenis est une entreprise qui se porte très bien.

Les 30 associations, les 4 écoles associatives, les 566 adultes, les 443 enfants de moins de 19 ans prouvent la richesse quantitative mais aussi qualitative de notre tissu associatif. Les associations si différentes par leur objet, leurs activités, leur budget ont tout de même un point commun : la subvention municipale : 93 810,50 euros pour l'année 2014. Cela mérite rigueur et suivi. La réglementation budgétaire associative sera imposée et devra être respectée soit :

- livre dépenses/recettes de l'exercice,
- livre de caisse reflétant tous les mouvements : recettes, dépenses, apports, dépôts,
- bilan général de situation avec rapprochement bancaire certifiant l'exactitude et la sécurité des écritures,
- budget prévisionnel qui peut éviter certaines mauvaises surprises.

Le nombre et la liste nominative des adhérents adultes devra aussi paraître dans le compte-rendu municipal.

Bien entendu, la participation d'un, voire plusieurs membres par an à la fête patronale reste d'actualité.

En respectant ces divers critères, le mot sanction incompatible avec bénévolat sera gommé du vocabulaire associatif.

Les élus sont là malgré ces exigences, pour préserver, encourager et maintenir les associations, qui reconnaissons-le, sont la vitrine de notre commune.

Vive Saint-Julien-Montdenis, vive les associations.

*M. Marcel VIARD,
adjoint aux associations et à l'environnement*

Les associations

Écho Ardoisier

Le début de l'année musicale 2014 a été très chargé pour les musiciens de l'Écho. En effet, le samedi 15 février, l'harmonie de Saint-Julien-Montdenis a joué pour la première partie de l'Orchestre des Pays de Savoie. Le programme était basé sur le thème de «Guerre et Paix».

L'une des manifestations musicales à retenir est le week-end des 14/15 mars avec la venue exceptionnelle



du compositeur et chef d'Orchestre Jan VAN DER ROOST. Les musiciens ont ainsi pu bénéficier d'une aide précieuse et notamment pour le morceau *Spartacus*, morceau composé par VAN DER ROOST et présenté lors du concours le 8 juin 2014 à Saint-Apollinaire par l'Écho.

L'harmonie a été enchantée par le professionnalisme et la sympathie du compositeur et garde de ce week-end de très bons souvenirs et une excellente relation avec ce dernier.

Le dimanche 8 juin, c'est aux aurores que les musiciens de l'Écho Ardoisier ont décollé pour se rendre à Saint-Apollinaire (Côte d'or) où se déroulait leur concours national. Après 6 heures de trajet en bus, les musiciens ont découvert la salle où ils allaient jouer ainsi que les deux harmonies concurrentes : l'harmonie du plateau de Lannemezan (Hautes Pyrénées) et l'harmonie de Tournon-Tain (Ardèche). Après s'être échauffés et s'être accordés, les musiciens se sont installés dans la salle prévue à cet effet. La tension était palpable et c'est sous une immense émotion que l'Écho a joué Theatre Music avant de commencer sa prestation, morceau en mémoire de Sophie COLLOMBET. Le jury a ensuite pris place et les musiciens ont interprété les trois morceaux du concours dont deux imposés: *Ikiru*

Yorokobi de Roger BOUTRY et *Selamlık* op.48 de Florent SCHMITT.

Concernant le troisième morceau, l'Écho Ardoisier a choisi d'interpréter *Spartacus* de Jan VAN DER ROOST.

Les musiciens ont ensuite partagé un déjeuner tous ensemble en attendant les résultats qui sont tombés à

17h : l'Écho a obtenu un **Premier Prix Mention Très**

Bien avec un 18/20 sur l'ensemble des œuvres jouées. Cela a ainsi permis à l'harmonie de conserver son titre en Honneur, plus haute catégorie amateur en France classant les musiciens de Saint-Julien-Montdenis parmi les 40 meilleures Harmonies du pays.

L'Écho s'est ensuite rendu dans un restaurant afin de partager un moment de convivialité, de fête et de partage après cette merveilleuse victoire.

Cette année, Musiquartiers s'est déroulé le week-end du 28 juin avec le traditionnel défilé dans les rues de Saint-Julien.

L'Écho Ardoisier tient à associer sa peine et tout son soutien à la famille de Sophie COLLOMBET, tragiquement disparue le 28 mars dernier en Australie. Sophie était une musicienne passionnée et dévouée, toujours souriante et pétillante. Elle apportait beaucoup de joie au sein de l'harmonie et son absence pèse énormément sur les musiciens. Sa disparition a marqué l'Écho Ardoisier qui a perdu un membre de sa grande famille.

Les concerts ainsi que le concours lui sont dédiés et les musiciens portent un ruban bleu avec son prénom inscrit afin de lui rendre hommage. L'Écho Ardoisier n'oubliera jamais Sophie qui continuera de briller et sera toujours dans le cœur des musiciens.



Les associations

Tirelire des écoles



Bilan de l'année 2013-2014 : année encore bien remplie pour les bénévoles de notre association, mais toujours présents et merci aux trois nouveaux membres. Deux « vide-armoire » ont été organisés, un en automne et le suivant au printemps. Le spectacle de Noël a été offert aux enfants scolarisés à St Julien et nous avons organisé nos deux tombolas traditionnelles, suivies du carnaval. Nos recettes, ainsi que la subvention accordée par la mairie, permettent d'offrir aux enfants de la maternelle et de l'élémentaire des activités éducatives et sportives. Pour la première fois, la Tirelire des Ecoles a participé au financement du séjour de plusieurs jours dans le Vercors pour les enfants de grande section de maternelle « Montagne et Musique en Vercors ».

Nous remercions les enfants de la maternelle pour avoir réalisé les dessins affichés, lors du spectacle de Noël et du carnaval. Comme toutes les années, les élèves de CM2, passant en 6ème, ont été récompensés par une calculatrice qui leur servira pour plusieurs années. La Tirelire des Ecoles remercie tous les parents qui contribuent au bon fonctionnement de cette association, que vous soyez membres actifs ou non. Nous vous attendons nombreux dès la rentrée prochaine.

Merci à toutes et à tous.

*Dominique HERMES,
Présidente de la Tirelire des Ecoles*

Nouvelle association sur Saint-Julien-Montdenis

Notre action est envisagée dans le cadre d'une coopération de soutien à la scolarité et à la culture dans un pays francophone, le Burkina Faso. Elle a pour objectif depuis 2009 de promouvoir un échange amical et culturel entre une école burkinabée et des écoles de la Maurienne, en particulier l'école élémentaire de Saint-Julien-Montdenis.

Nous parrainons également des enfants pour leur permettre l'accès au collège.

Enfin, nous construisons ensemble le démarrage d'activités génératrices de revenus afin d'induire à terme une autonomie de l'école pour l'entretien et les fournitures scolaires.

Vous pouvez nous rejoindre et serez les bienvenus.

Contact : Evelyne Lesieur
lamarellesansfrontieres@yahoo.fr



Les associations

Amicale Laïque

L'Amicale Laïque organise des randonnées familiales, **ÉTÉ 2014** ouvertes au plus grand nombre.

Programme de ces randonnées :

- **Dimanche 20 juillet** : Basse de Gerbier (Aiguilles d'Arves)
- **Dimanche 24 août** : Col de la Croix (Belledonne), depuis le col du Glandon.
- **Dimanche 21 septembre** : lac de la Partie (Vanoise)

- Départ devant le Groupe Scolaire de Saint-Julien-Montdenis à 7h30
- Utilisation de véhicules 9 places et éventuellement, selon les réservations, co-voiturage.
- Réservations obligatoires.
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable.

Les randonnées sont ouvertes aux membres adhérents de l'Amicale Laïque. De nouveaux membres pourront y participer en payant une cotisation à taux réduit :

Résidents de communes de Saint-Julien-Montdenis et de Montricher-Albanne :

- Individuel : 10 € - Famille : 15 €

Autres communes :

- Individuel : 12 € - Famille 20 €

AUTOMNE 2014

Et bien d'autres animations :

Dimanche 14 septembre: sortie voile au Lac du Bourget.

Dimanche 28 septembre, à Serpolière : Fête des pommes, animation festive avec dégustation de jus de pommes sorti directement du pressoir et vente de pain (cuit au four à bois).

Dimanche 5 octobre : 2ème grand vide-grenier, au gymnase.

Contact et renseignements à l'adresse suivante :

AMICALE LAÏQUE

Jean-Marc HERMES

33, rue de la Croix Blanche - 73870 ST JULIEN-MONTDENIS

Tél. : 06.30.70.03.76 - @ : contact@amicale-laique.net

www.amicale-laique.net

Les associations

ASSOCIATION SKI ET MONTAGNE

Comme chaque saison hivernale l'association ski et montagne a organisé des sorties de ski menant de la Maurienne à la Tarentaise.

De la plus jeune (9 ans) au plus âgé (75 ans) chacun a su apporter son enthousiasme afin que ces journées soient des journées réussies.

Environ une dizaine de sorties de ski, une randonnée raquettes en Italie organisée par nos amis Italiens, un défilé déguisé pour le Carnaval et un repas de fin de saison réunissant plus de 40 participants, voilà une saison réussie !

Alors à tous à la saison prochaine, en souhaitant que vous serez nombreux à venir nous rejoindre...



Gymnastique Volontaire

L'association Gymnastique Volontaire vous accueillera à partir du jeudi 11 septembre 2014 à ses séances avec Loïc comme nouvel animateur de 20h à 21h :

- cardio,
- renforcement musculaire,
- fitness,
- step etc...

à la salle Diamant de l'espace sportif et culturel de la Croix des têtes.

Venez faire un essai lors des deux premières séances gratuites.

La cotisation 2014/2015 s'élèvera à 58 euros pour l'année.

Patricia Pasquier, Présidente, Claude Macaluso, Valérie Séguéla vous attendent afin de partager une bonne heure sportive et conviviale.

*N'hésitez pas à téléphoner pour tous renseignements
à Patricia au 06.42.65.51.88
ou à Valérie au 04.79.56.52.90 de 15 à 19h30.*

A très bientôt pour une rentrée sportive.

Les associations

le Pied à l'Etrier

Avec un nouveau conseil d'administration et une nouvelle monitrice, il y a eu des changements au **Pied à l'Etrier** en un an !

Toute l'équipe dirigeante présidée par Guy Lebert, les monitrices Martine et Hélène, les parents bénévoles et les cavaliers, épaulés par la Commune, ont tout mis en œuvre pour dynamiser le centre équestre.

Ainsi cette année il y a eu des nouveautés :

- compétitions de saut d'obstacle à La Motte Servolex, à Lescheraines, à St Ismier ou et à St Rémy de Maurienne,
- organisation d'une compétition de saut d'obstacle interne au club avec la participation des tout petits et d'un enfant en situation de handicap,
- grand goûter de Noël avec concours de déguisement de poney !
- monte western.



L'association compte 155 adhérents cavaliers de 32 communes de Maurienne et plus de 50 cavaliers qui viennent en groupe avec l'école, le centre aéré ou en groupe de handicapés. Dès 4 ans, ces cavaliers montent à poney puis à cheval et pratiquent des activités diverses telles que voltige, attelage, saut d'obstacle, balades, horse-ball, cross, passage des examens fédéraux ...

Un grand projet d'amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap :

Le Pied à l'Etrier est le seul centre équestre en Savoie à posséder l'agrément Equi Handi attribué par la Fédération Française d'Equitation. Nous avons acquis une grande expérience dans ce domaine et nous souhaitons pérenniser cette action tant le bénéfice est grand pour chaque cavalier. Pour cela, un effort d'investissement de 30 000€ est nécessaire et l'association est à la recherche de subventions sous forme de mécénat, ce qui n'est pas chose facile !

Cet été, **le Pied à l'Etrier** sera ouvert du 7 juillet au 15 août et proposera une multitude d'activités, pour les adhérents comme pour les extérieurs, inscrivez-vous vite !

Le centre équestre ne serait rien sans l'aide des parents et des cavaliers qui viennent prêter main forte pour les petits et gros travaux à réaliser. Merci à tous ! Un grand merci également à la commune pour son aide constante.

Web : <http://piedetrier.ffe.com>

mail : piedetrier@live.fr

tel : 06 68 20 68 27



Les associations

FÊTE PATRONALE - 6, 7 et 8 septembre

Samedi 6 septembre

21h00 : départ du local des pompiers pour le défilé aux flambeaux avec l'Echo Ardoisier

22h00 : feu d'artifice sur le stade des Bourguignons

23h00 : bal animé par « DJ Brinks » dans le gymnase

Dimanche 7 septembre

Trail de la Croix des Têtes :

7h00 : inscriptions au trail et à la marche

8h30 : départ des 14 kms, 5 kms et de la marche

Course des enfants :

10h00 : inscriptions

10h30 : départ

Remise des prix à l'issue de la course

Repas :

12h00

apéritif offert par la municipalité

13h00 : repas

Le repas sera préparé par
THOMASSON TRAITEUR

Animations :

Orchestre d'animation de l'Echo Ardoisier

Exposition et baptême de voitures anciennes proposés par le « Club de voitures anciennes » de Saint-Jean-de-Maurienne

Jeux pour petits et grands animés par « C Fair-Play »

Lundi 8 septembre

Concours de boules organisé par la Boule Ardoisière.

Réservation obligatoire

des repas au plus tard le samedi 30 août soit :

au cours de la permanence en mairie le samedi 30 août de 10h à 12h

par téléphone au 06 14 28 82 66

par mail : contact@stjulien-evenement.fr

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour nous aider au bon déroulement de ces journées et/ou pour rejoindre notre association.

Vous pouvez joindre Odile PIATON au 06 14 28 82 66 ou par mail contact@stjulien-evenement.fr

Les associations

TRAIL DE LA CROIX DES TÊTES Challenge Joël Chatel

14 kms (522 m de dénivelé positif)

5 kms et enfant

Marche nordique

Tarifs :

14 kms : 12 € (22 € avec repas)

5 kms : 5 € (15 € avec repas)

Gratuit : moins de 15 ans

RENSEIGNEMENTS ET BULLETIN D'INSCRIPTION TELECHARGEABLE

www.stjulien-evenement.fr

DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2014

Départ 8h30

Espace de la Croix des Têtes
Saint-Julien-Montdenis



IPNS

Les associations

OPERATION « LIRE ET FAIRE LIRE » A L'ECOLE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

1. Les objectifs

Lire et faire lire est une association nationale qui vise à promouvoir la lecture à l'école primaire (hors temps scolaire) dans une logique de transmission intergénérationnelle dans la mesure où les intervenants doivent avoir plus de 50 ans.

Personnellement, je parlerais plutôt de « plaisir de lire » et de familiarisation avec l'objet « livre » encore aujourd'hui incontournable malgré la généralisation d'internet.

2. Le déroulement

Grâce à l'intérêt suscité par le projet des professeurs des écoles (Mmes Pathoux et Reynaud), de la municipalité et de l'appui logistique de la bibliothèque (grâce à nos mentors Déolinda et Sophie), nous avons pu, Marie-Noëlle Pisciglia et moi-même intervenir alternativement chaque jeudi soir (1/2 heure) au niveau des élèves de CP/CE1 de la classe de Mme Reynaud. Nous avons accueilli des groupes de 6 élèves volontaires durant 5 séances consécutives.

3. Bilan

Satisfaisant dans la mesure où tous les parents de la classe ont donné leur accord pour que leur enfant participe à l'opération. Mais surtout, les enfants attendaient avec impatience, nous a-t-on dit « leur tour ». Leur attitude plutôt réceptive témoigne de leur intérêt et du fait qu'ils n'ont pas vécu cela comme « une punition » ou une contrainte supplémentaire.

4. Perspectives

Devant ce succès d'estime, nous avons décidé de réitérer l'opération l'an prochain dans un cadre un peu différent, du temps périscolaire induit par la réforme des rythmes scolaires. Ainsi, si vous êtes vous-mêmes intéressés par la lecture et par cette transmission intergénérationnelle, si vous avez un peu de temps libre (ce n'est pas un engagement très prenant car nous fonctionnons en « doublette ») et si vous avez une once d'autorité, venez nous rejoindre à la rentrée prochaine afin de pouvoir élargir le dispositif.

C. BOZONNET

Marie Noëlle et ses « 4 petits » :
Candice, Cassandra, Eléa et Tiago



Les associations



En plus des projections mensuelles qui se déroulent à l'Espace Diamant, le ciné-club a participé à la fête nationale du court-métrage.

« Le jour le plus court » s'est déroulé le 21 Décembre à la Salle de la Croix-Blanche, il a permis au public de découvrir gratuitement une multitude de courts-métrages tantôt dramatiques, tantôt humoristiques tout au long d'une soirée. Les écoles maternelle et primaire de Saint-Julien-Montdenis en ont elles aussi bénéficié le vendredi avec la projection de films d'animation.

Si le cœur vous en dit, venez nous rejoindre les premiers mardis de chaque mois à 20h00 à l'Espace Diamant.

Contact : Mme LAPOSTOLLE : 04 79 56 77 07

Commémoration du centenaire de la grande guerre

« Appel à se souvenir »



Les habitants de la commune qui seraient en possession de photographies ou de souvenirs de soldats ayant combattu pendant la Grande Guerre de 1914/1918 sont invités à se faire connaître à la mairie pour participer avec la commune à la commémoration du centenaire. Tout document gracieusement prêté sera scanné et rendu immédiatement.

COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE



Dans le cadre de la célébration du Centenaire de la Grande Guerre et sous le label officiel du Comité du Centenaire, l'association

"1914/1918 ... VISAGES DE SOLDATS DES ALPES ET D'AILLEURS"

met en œuvre, en coordination avec l'Éducation Nationale, une campagne de recherche, par les élèves des écoles primaires, de photos des soldats originaires des Alpes du Nord dont les noms figurent sur les monuments aux morts de leurs communes.

Mettre un visage (photographie du soldat) sur un nom, c'est identifier et donner chair, c'est rendre proche, c'est humaniser, c'est rendre hommage. C'est redonner vie à ces jeunes, qui cent ans plus tôt ont sacrifié leur vie pour notre Pays, et faire ressentir aux jeunes générations, que ce sont des jeunes hommes qui ont accompli ce sacrifice.

Le but pédagogique de cette recherche, qui aura lieu dans tout le département de la Savoie et pendant la durée du Centenaire, est de conduire une action d'enrichissement et de renouvellement du patrimoine mémoriel de chaque commune. Elle donne l'opportunité de renforcer la cohésion à l'échelon local en permettant aux populations nouvelles de devenir dépositaires de la mémoire de celles qui les ont précédées.

Notre commune s'associe à cette recherche qui ne se confond pas avec la « collecte » lancée par la Mission du Centenaire que les Archives Départementales ont mission, théoriquement, de réaliser matériellement.

Ce travail mémoriel commencera avec la rentrée scolaire 2014.

Adresse de l'association et contacts : Dorothée Bonhomme, Bernard Ratel
126 rue du Bourg - Saint-Julien-Montdenis (73870)
Tel : 04 79 59 04 69 - 06 60 20 74 19 - <ratbo37000@aol.com>

Les associations

Bibliothèque Municipale

● Accueil de classes

Les classes de maternelle viennent écouter des histoires, faire des activités autour du livre et emprunter des ouvrages une fois par mois. Cette année s'est terminée avec pour point d'orgue le vote pour le prix des Incorruptibles (« Nina et Nino » a été plébiscité) et la lecture des kamishibais réalisés par les grandes sections.

● Théâtralice

Le vendredi 4 Avril, la bibliothèque a accueilli Timshel Compagnie pour une lecture accompagnée d'un accordéon autour des « Mots du vin et de l'ivresse ». Le public présent a apprécié ce moment de convivialité et d'échange avec les comédiens.

● Prix AlTerre-ado

Le samedi 5 avril 2014, le 6e Prix alTerre ado été remis à Jo Witek pour « Rêves en noir » lors du forum qui s'est déroulé durant le festival du livre jeunesse d'Aix-les-Bains « Lire aux Aixclats ».

● Exposition « Comment un livre vient au monde ? »

Au mois de janvier la bibliothèque a accueilli les classes de l'école primaire afin de leur faire découvrir à travers une exposition les secrets de fabrication d'un livre. Ce fut pour eux aussi l'occasion de découvrir les arts de la reliure et de l'enluminure.

● Exposition « Graine de Jardin »

Au mois d'Avril, une exposition prêtée par la galerie Eurékâ a été mise en place à la bibliothèque. A cette occasion la classe de CP est venue apprendre l'éco-système d'un jardin.

● La semaine de la langue française

A cette occasion les classes de CM2, CM1, CE2 et CE1 sont venues jouer avec les mots de la langue française : tantôt avec l'écriture de cadavres-exquis, tantôt en retrouvant la définition des planches de bandes dessinées.

● A voir, à lire, à entendre en 2014

● « Opération Premières Pages »

Samedi 13 Septembre à 10h00

Cette année encore le Conseil Général de Savoie offre un livre aux enfants nés ou adoptés en 2014, l'occasion pour la bibliothèque de proposer une animation pour les enfants.

● Fresque de guerre

Novembre-Décembre 2014

Pour commémorer le centenaire de la Première Guerre Mondiale, la bibliothèque proposera une sélection de livres pour adultes et pour enfants sur ce thème, l'occasion aussi de découvrir la nouvelle imaginée et écrite par la classe de CM2.



- Infos pratiques
- Entrée libre et gratuite
- Horaire d'ouverture au public
- Lundi 16h30 à 19h
- Mercredi 9h30 à 11h30
16h30 à 18h30



- Prêt :
- 4 livres et 3 revues
- Durée : 3 semaines
- Adhésion :
- Gratuit jusqu'à 18 ans
- Adulte et famille : 10€ par an

Les associations

Saint-Julien Activités manuelles



Nouvelle équipe nouveaux locaux

Un super groupe de copines :
discute, crée, façonne, confectionne....
Vous avez du temps, des idées, du talent ...
Venez nous retrouver :
Tous les mardis de 14h00 à 16h30
(sauf les vacances scolaires.)

Sous la tour Sarrasine, à côté de la bibliothèque.

Atelier peinture, tableaux, création bijoux, poupées,
plein d'idées, ne restez pas seule, venez vous amuser
et apprendre...

Pourquoi cacher vos talents, vous en avez !!!!



Les associations

Les Cairns



Un nouveau projet artistique est en train de voir le jour sur la commune de Saint-Julien-Montdenis. Il est proposé par la société LES PYC, dont le directeur est Yves Pasquier.

Sur le site de Babylone, consacré à l'implantation d'un vignoble conservatoire (projet Vin'Alp), il propose de créer un ensemble cohérent d'œuvres monumentales à base de pierres assemblées, s'inspirant de la symbolique des Cairns* et s'inscrivant dans le courant d'un land art durable.

La première œuvre à prendre place dans cet espace sera la

« Bibliothèque minérale suspendue »

imaginée par l'artiste plasticien Kroust. Cette oeuvre étonnante donnera l'illusion de pierres qui s'envolent comme des feuilles mortes. Elle revêtera une importante dimension participative et sera réalisée dans le cadre d'une résidence d'artiste en septembre 2014.

La population de Saint-Julien-Montdenis et du canton sera invitée à participer à des ateliers pour la conception de certains éléments de l'œuvre (cairns porteurs) et à leur réalisation concrète. Chacun sera aussi invité à enrichir cette bibliothèque originale par des écrits qui seront scellés à l'intérieur des pierres "volantes".

Avec cette nouvelle démarche, LES PYC entend prolonger la démarche de création collective initiée en Maurienne autour de l'œuvre monumentale "l'Aura". Elle souhaite permettre au plus grand nombre d'accéder à une démarche de création contemporaine, tout en mettant en valeur un site patrimonial de Saint-Julien-Montdenis et en renforçant l'attractivité de la Maurienne. Une belle aventure en perspective.



*Les cairns sont des amoncellements de pierres que l'on trouve sur les chemins de montagne et qui indiquent la direction.

Les écoles



Les enfants grandissent : une classe ferme à l'école maternelle, une classe ouvre à l'école élémentaire ! Nous souhaitons « bonne continuation » à Florence Masnou qui nous quitte.

Du 22 au 24 avril, la classe de Grande Section de maternelle est partie à la découverte de la montagne et de la musique à Autrans dans le Vercors. Quelle belle expérience, ce voyage scolaire de 3 jours !

Les élèves de l'école élémentaire ont chanté avec Cecilem le jeudi 12 juin lors d'un concert devant un public composé de leurs familles à l'espace culturel de la Croix des Têtes.



1824, le Saint-Julien déborde

Le prêtre, révérend Thorain, a écrit dans le registre d'état civil :

« **Le 18 juillet 1824**, vers les 8 heures du soir, une grêle mêlée d'eau qui, entraînant des avalanches de neige du sommet des montagnes et une partie considérable de terrains mêlés de gros blocs, forma un torrent considérable, se précipita avec une telle impétuosité qu'il emporta le pont qui est au milieu du bourg, quinze habitations qui se trouvaient les plus voisines, laissa des rocs énormes, une épaisseur de boue extraordinaire. Dans le fatal moment on eut dit qu'un second déluge universel arrivait et ce qui frappa le plus d'étonnement fut la mort de deux personnes qui furent englouties sous des rocs et enfoncées dans le « marrain » plus de 3 à 4 pieds dont une a été trouvée le lendemain et enterrée à l'heure requise, Françoise Verney 50 ans, et l'autre Marie Bertrand 58 ans fille de feu monsieur Joseph Bertrand, avocat et de Marie Josephte Bellet dont les restes n'ont pas été trouvés malgré les recherches ». Les ossements de Marie Bertrand ont été retrouvés le 2 juillet 1832. Cette personne habitait rue du Bourg (face à l'ancienne poste).

Ce ruisseau prend sa source aux Roches Noires, à l'arête séparative de la Maurienne et de la Tarentaise. Son bassin de réception est un vaste entonnoir rocheux très pentu (environ 75%) qui aboutit par une gorge étroite à une série de cascades. Ce ruisseau a connu de nombreuses crues dévastatrices pour les habitations et les cultures de son cône de déjection jusqu'au début du XXème siècle, date à laquelle il fut endigué. Les travaux de correction de ce ruisseau ont été inaugurés en 1902.

Si maintenant les gros orages à Roches Noires le mettent encore « en colère », il ne déborde plus mais charrie cependant lave, rocs et bois.

28 juin 2010
première vague



28 juin 2010
deuxième vague



9 juillet 2011
à 20h27



9 juillet 2011
à 20h28



Bernadette Buffaz

Quelques photos de crues



Engagées pour le climat, des Familles à énergie positive récompensées : 23 équipes en Savoie ont participé avec enthousiasme !

Objectif du défi atteint et même dépassé !

La cinquième édition savoyarde du défi « Familles à énergie positive en Rhône-Alpes » s'est achevée vendredi 23 mai avec des résultats très encourageants.

Les 7500 foyers français participants dont 153 familles savoyardes ont relevé le défi de réduire d'au moins 8 % leurs consommations d'énergie – chauffage, eau chaude et équipement domestique – durant l'hiver 2013-2014.

L'objectif est plus qu'atteint puisque les économies s'élèvent à 19 % en Savoie, soit une réduction de la facture d'énergie de 264 euros par foyer.

Des résultats dévoilés en toute convivialité

L'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables), Espace Info -> Energie, avait donné rendez-vous aux équipes savoyardes à Jacob-Bellecombette : une soixantaine de personnes a répondu présent pour fêter ensemble l'annonce des résultats.

Accueillies par Mme le Maire, elles ont été félicitées par Benoit Leclair, Vice président en charge du Climat Energie à la Région Rhône-Alpes qui soutient et impulse ce défi pour encourager à la sobriété énergétique en toute convivialité.

Les participants venus avec leurs enfants ont assisté au spectacle de théâtre d'impro sur le thème des économies d'énergie : ce fût beaucoup de plaisir de revivre par le biais des acteurs leurs propres aventures quotidiennes à la maison pour faire la chasse aux gaspillages en famille !

Félicités par les partenaires de l'opération, capitaines d'équipes et familles ont reçu des cadeaux d'encouragement de la part de l'ADEME, la Région alors que les collectivités locales partenaires leur avait déjà offert pour les encourager à mi-parcours un pack énergie-eau (prise coupe veille, réducteur de débit de douche, etc.).

Des ateliers de démonstration sur l'éco-mobilité ont été proposés en fin de soirée pour poursuivre les économies d'énergie dans les déplacements : vif succès au stand d'éco-conduite virtuelle avec les conseils d'un expert pour diminuer sa consommation, essai de vélos électriques et d'équipements pour faire ses courses à vélo avec l'agence Ecomobilité de Chambéry.

Le podium savoyard

C'est l'équipe de Beaufort (composée de 7 familles de la commune), qui est sur la première marche du podium avec -31% d'économies.

Viennent ensuite 3 équipes avec respectivement 29% et 27% d'économies (Agglo Sud et Agglo Nord composées de familles des communes de Chambéry métropole et Air Rhône-Alpes, composée de familles de salariés de l'entreprise).

L'équipe « Maurienne » arrive en 4^{ème} position avec 24% d'économies. Nous étions 4 familles de Saint-Julien-Montdenis (conseil municipal) et 2 familles de Modane/Fourneaux.

Résultats chiffrés

Savoie : - 337 000 kWh, - 55 tonnes de CO₂

France : - 13 millions kWh, - 2 300 tonnes de CO₂

Collectivités savoyardes partenaires : Chambéry métropole, Albertville, APTV Assemblée du pays Tarentaise Vanoise, Parc National de la Vanoise, Beaufort, Voglans, St-Julien Mt Denis, St-Pierre d'Entremont, Méry, Cruet.

Un nouveau Défi sera organisé l'hiver prochain. Pour en savoir plus et s'inscrire :

ASDER 04 79 85 88 50 – faep@asder.asso.fr – <http://savoie.familles-a-energie-positive.fr/>

Contactez Evelyne Lesieur en mairie de Saint-Julien-Montdenis



L'ambroisie

Sur notre commune, à la demande de la préfecture, un référent ambroisie a été désigné en la personne de M. Jean-Marc HERMÈS. Tél. 06 30 70 03 76

Vous pouvez le contacter si vous en trouvez dans vos jardins ...

Espèces invasives



Origine et morphologie

Originaires d'Amérique du Nord, l'ambroisie est une petite plante de type herbacé, qui vit et meurt sur une période d'un an.

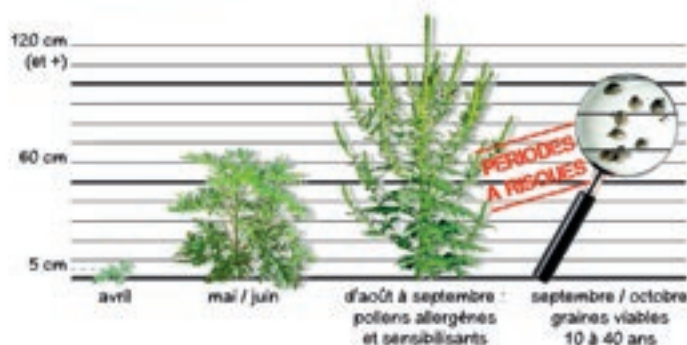
Elle colonise de préférence les terrains en friche, les chantiers et les cultures. On la rencontre aussi souvent en bord de route ou de cours d'eau.

Avec son aspect ordinaire, elle a tendance à se faire discrète. On peut avoir du mal à la reconnaître, à tel point qu'elle est souvent confondue avec d'autres espèces.

Mais en y regardant de plus près, certains détails ne trompent pas :

- une feuille très découpée du même vert sur les deux faces,
- des tiges souples, velues et rougeâtres par endroits,
- pendant l'été, de minuscules fleurs jaunes, suivies de nombreuses graines dressées en épis.

Il est essentiel de savoir identifier l'ambroisie, et ce quel que soit son stade de végétation :



Impacts directs

L'ambroisie pose avant tout un problème de santé publique : très agressive, ses pollens sont non seulement allergènes, mais aussi sensibilisants par contacts répétés.

Comme dans beaucoup de pays européens, on constate en Rhône-Alpes une croissance inquiétante de cette plante, qui provoque des allergies chroniques et parfois graves (rhinites aiguës, asthme, etc.).

Par ailleurs, l'ambroisie produit une très grande quantité de graines, capables de vivre une quarantaine d'années dans le sol ! Cette longévité exceptionnelle associée à une germination précoce lui permettent d'envahir durablement les milieux naturels et agricoles.

Par exemple, il est impossible de lui appliquer un traitement ciblé sans détruire les cultures de tournesol. Résultat : elle prolifère librement et provoque une baisse parfois conséquente des rendements.



Développement
durable



Plus d'infos sur :
www.cg73.fr



Plusieurs démarches contre cette colonisation

L'enjeu principal, c'est d'empêcher l'ambroisie d'émettre ses pollens et de produire ses graines.



Actions de fond

Ouvrir l'œil pour réagir vite et au bon moment

En raison de sa petite taille, l'ambroisie reste souvent très difficile à identifier avant la fin du printemps. Il est pourtant capital d'interrompre son cycle avant fin juillet, pour limiter non seulement le risque allergique en période de floraison, mais aussi l'expansion de la plante par la dispersion de ses graines.

Alors attention à ne pas colporter de terres contaminées... et surtout, soyez vigilants : plus vous pourrez repérer l'ambroisie tôt dans la saison, plus vous vous donnerez du temps pour prévoir et appliquer des mesures d'éradication.



Actions répétées sur la durée

Arracher avant fin juillet

Bien adapté aux petites surfaces, l'arrachage manuel de l'ambroisie est très efficace.

Il y a quatre précautions à respecter :

- Intervenez avant le 1^{er} août,
- de préférence, portez des gants,
- surveillez les repousses liées aux graines des années précédentes,
- séchez les déchets avant de les évacuer en déchetterie.

Tondre ... et recommencer

Pour des surfaces importantes, vous pouvez tondre ou faucher au moins trois fois par an les zones colonisées, avec une hauteur de coupe entre 3 et 10 centimètres.

Cette méthode est efficace à long terme, mais elle doit être répétée plusieurs années de suite et trois fois par an, voire plus si c'est possible, car l'ambroisie se régénère très rapidement à partir des graines stockées dans le sol. Là encore, il faut intervenir avant la floraison début août.



Actions ponctuelles

Occuper le terrain

L'ambroisie craint la concurrence végétale. Lorsqu'un terrain est provisoirement mis à nu, il est donc nécessaire de le planter le plus tôt possible. Dans tous les cas, choisissez plutôt des espèces adaptées aux conditions locales (sol, climat, etc.) : elles se développeront plus vite et résisteront mieux aux agressions d'espèces invasives comme l'ambroisie.

Protéger la terre

L'ambroisie s'implante de préférence sur les sols mis à nu car elle résiste mal au manque de lumière. Sur des chantiers de longue durée, il peut être utile de prévoir des plantations ou un bâchage provisoires. Sur les massifs récemment plantés, vous pouvez réduire le risque de colonisation par l'ambroisie en utilisant des paillages : bâche, toile de jute, copeaux de bois...

La lutte contre l'ambroisie est obligatoire en Savoie "pour tous les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quelque titre que ce soit".

(arrêté préfectoral du 23 mai 2007)

Les actions menées par le Département depuis 2005 :

Veille : suivi du cadre législatif, connaissance des pratiques françaises et internationales, participation au colloque européen « Ambroisie 2008 »

Formation interne : 150 agents de terrain formés

Sensibilisation : réunions d'information, campagne de communication grand public en 2009

Gestion : entretien du réseau routier sur 3200 km, surveillé depuis 2006 par 15 référents

Nouvelles entreprises

Le pain de Jean



Nos fabrications sont artisanales et réalisées au levain avec des farines provenant de l'agriculture biologique. Nous utilisons la fermentation lente à basse température qui permet d'optimiser le goût, la conservation et la valeur nutritive. Au lever du jour, nous façonnons les pains avant de les cuire dans un four traditionnel au feu de bois.

Jean-Marie VANDERHAEGHE

Commande du panier de boulange par SMS ou tel. : 06.52.76.53.90

✉ : 2 rue du Pré de Pâques
73870 Saint-Julien-Montdenis
@: lepaindejean@gmail.com



Coiffure Caroline



Caroline
Tel : 06 51 48 40 06
20 ans d'expérience en salon

Coiffeuse mixte, coloriste, créatrice à domicile.



Je vous propose mes services :

- ◆ Écoute et conseils personnalisés.
- ◆ Coupe mixtes et enfants.
- ◆ Coiffure de mariée et cérémonie.
- ◆ Tie and dye, camaïeu de couleur, duo de balayage...
- ◆ 6j/7, sur rendez-vous, horaires souples, nocturne le jeudi
" pour les femmes débordées jusqu'à 21 heures".
- ◆ Bon cadeau, carte de fidélité.

Le nouveau plan de Saint-Julien-Montdenis

vous a été distribué gracieusement courant avril, si vous souhaitez un ou plusieurs exemplaires supplémentaires, ils sont désormais en vente à l'accueil de la mairie au prix de 3 euros.

Mme CHOMAZ



Le comité de jumelage

vous donne quelques dates à retenir

4 octobre : journée visite

19 octobre : fête des Chataignes à Villarfochiardo

15 décembre : marché de Turin

19 ou 20 décembre : fête de l'hiver

Le repas des aînés

aura lieu cette année le dimanche 12 octobre à l'espace Croix des Têtes.

Pensez à vous inscrire en mairie.

Il est offert à toutes les personnes de Saint-Julien-Montdenis de plus de 70 ans

Encombrants

Sur notre commune deux fois par an les employés municipaux ramassent les encombrants que vous déposez la veille sur le trottoir ou devant votre maison, **mais qu'est-ce qu'un encombrant ?**

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et que vous ne pouvez transporter vous-même à la déchetterie dans votre voiture. Il s'agit le plus souvent de déchets occasionnels. ...

Merci de respecter ces consignes pour le prochain ramassage qui aura lieu cet automne



Manifestations prévues au 2ème semestre 2014

6/7/8 septembre	fête patronale
13 septembre	10h « fossile » à la bibliothèque
27 septembre & } 4 octobre	fête de la science
5 octobre	visite de la centrale hydro-électrique de 14h à 18 h
12 octobre	vide grenier organisé par l'Amicale Laique
	repas des anciens à la salle des fêtes
	de l'Espace Croix des Têtes
	concours de belote organisé par l'ASM Basket
17/18/19 octobre	salon de l'habitat à l'espace Croix des Têtes
2 novembre	loto de l'Echo Ardoisier
16 novembre	vide armoire organisé par la Tirelire des écoles
22 novembre	Sainte Cécile
7 décembre	spectacle de Noël des enfants des écoles
13 décembre	finale du Star Tour
21 décembre	concert de Noël de l'Echo Ardoisier
19 ou 22 décembre	fête de l'hiver au square d'Italie
31 décembre	réveillon organisé par St Julien Evènement

